

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Tél : 02.31.79.81.57  
Fax : 02.31.79.18.37

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de SAINT MARTIN DE FONTENAY

**L'an deux mille dix-sept, le dix-sept janvier, à 20H00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARTIN DE FONTENAY, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine PIERSIELA**.

Étaient présents : Mme Martine PIERSIELA, M. Jean-Louis MALAQUIN, M. Jean-Pierre GLINEL, Mme Valérie LEMAITRE, M. Silvère METAIRIE, Mme Béatrice DESMOUCEAUX, Mme Simone MOUZANUIK, Mme Fabienne AUDOUARD, M. Joël BARBIER, M. Frédéric DRAPIER, Mme Sylvie DUMONT, M. Olivier FRIMOUT, Mme Sylvie GUERIN, M. Tony LAÏSSOUB, M. Claude LE GAL, Mme Claudine LEFRANCOIS, Mme Isabelle LELOUP

Étaient absents excusés : Mme Sophie BIZOUARD, Mme Yvelise BOUVIER, M. Thierry ENOUF, M. Philippe GASNIER, Mme Betty GODIN, M. Benoît LETELLIER

Étaient absents non excusés :

Procurations : Mme Sophie BIZOUARD à Mme Béatrice DESMOUCEAUX, Mme Yvelise BOUVIER à M. Joël BARBIER, M. Thierry ENOUF à M. Frédéric DRAPIER, M. Philippe GASNIER à Mme Sylvie DUMONT, Mme Betty GODIN à Mme Isabelle LELOUP, M. Benoît LETELLIER à M. Silvère METAIRIE

Participants : M. MOUCHEL, DGS

Secrétaire : Mme Sylvie GUERIN

*Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Madame Sylvie GUERIN est désignée pour remplir cette fonction.*

---

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2016**

Madame le Maire soumet le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 6 décembre 2016 à l'approbation des membres du conseil municipal.

*Votants : 23*

*Pour : 17*

*Contre : 0*

*Abstentions : 6 (6 membres absents au conseil municipal du 06/12/2016)*

Le compte-rendu du 6 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

### **RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES**

#### ➤ **Commission Enseignement**

Compte rendu de la commission enseignement du 12 décembre 2016 et du conseil syndical de l'école maternelle du 15 décembre 2016

#### ➤ **Commission cimetière**

Modification du règlement pour intégrer des dispositions sur le jardin du souvenir et des dispositions diverses. Un arrêté municipal sera établi et affiché.

## ➤ **Commission Gestion des Personnels**

La mise en œuvre du RIFSEEP dans les collectivités (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expérience et de l'Engagement Professionnel) et le projet d'organigramme des services ont été présentés :

- aux membres du conseil municipal lors de la séance du 8 novembre 2016 ;
- à l'ensemble du personnel le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2016 ;
- aux comités techniques du centre de gestion des 13 décembre 2016 et 5 janvier 2017

### **Délibération n° MA-DEL-2017-001**

*Votants : 23*

*Pour : 23*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'instauration du RIFSEEP et les critères d'attribution proposés.**

## ➤ **Commission Travaux Urbanisme PLU**

- Travaux : point sur les différents travaux en cours sur la commune et sur les bâtiments
- Commission PLU : le jeudi 8 décembre 2016. Prochaine réunion aura lieu le mardi 24 janvier 2017 à 18 h 30
- Transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon

### **Délibération n° MA-DEL-2017-002**

*Votants : 23*

*Pour : 0*

*Contre : 23*

*Abstentions : 0*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de s'opposer au transfert de la compétence plan local d'urbanisme à la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon.**

- Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fontenay le Marmion – modification simplifiée

### **Délibération n° MA-DEL-2017-003**

*Votants : 23*

*Pour : 23*

*Contre :*

*Abstentions : 0*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Fontenay le Marmion.**

- Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint André sur Orne – notification de la délibération de modification : Le Maire de Saint André sur Orne nous a transmis la délibération de son Conseil Municipal en séance du 20 décembre 2016 prescrivant la révision de leur PLU.
- Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) de May sur Orne : Les comptes rendus des réunions ainsi que les supports de présentation sont consultables en mairie ou sur le site internet des services de l'Etat dans le Calvados à l'adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr/plan-de-prevention-des-risques-miniers-de-may-sur-a6374.html>.

## ➤ **SMICTOM de la Bruyère**

Assemblée Générale du 5 décembre 2016

## ➤ **Commission « Loisirs – Culture – Bibliothèque »**

- Convention avec le Conseil Départemental pour l'adhésion à la boîte numérique
- Présentation de la boîte numérique par l'animatrice bibliothèque aux adhérents de la Bibliothèque le Mercredi 18 janvier à 17h30.

## ➤ **Centre Communal d'Action Sociale**

Projet de la MSA : Monalisa (Mobilisation Nationale contre l'isolement des Agés) - mise en place du projet « débat théâtral » qui aura lieu le mardi 28 février 2017 à 14 h à la salle des fêtes de Bourguébus.

## ➤ **Commission Finances**

- **Autorisation d'engagement du quart des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2017**

### **Délibération n° MA-DEL-2017-004**

*Votants : 23*

*Pour : 23*

*Contre : 0*

Abstentions : 0

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, autorise à l'unanimité, Madame le Maire, à **engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette pour les dépenses suivantes : installations de voirie (chapitre 21, article 2152 pour un montant de 966 € TTC)

• **USSA Badminton – tournoi Badtwin Challenge des 22 et 23 avril 2017**

**Délibération n° MA-DEL-2017-005**

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, accepte, à l'unanimité, de reconduire l'offre de trophées à l'USSA Badminton pour le tournoi Badtwin Challenge 2017.

- **Certificat administratif** - le transfert de la somme de 131 € de l'article 022 vers l'article 678 afin de pouvoir régler cette somme et clôturer la régie Coménius.

**ACCESSIBILITE DES ERP AUX PERSONNES HANDICAPEES – DIAGNOSTIC DES TRAVAUX DE L'EGLISE ET DEMANDE DE SUBVENTION**

**Délibération n° MA-DEL-2017-006**

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, prend acte, à l'unanimité, du diagnostic d'accessibilité de l'église de la commune estimant le montant total des travaux à 80 150 € et autorise Madame le Maire à :

- à solliciter toutes subventions pour la réalisation de ce projet
- à lancer les consultations pour engager ces travaux.

**CONTRAT ANNUEL D'ELAGAGE DES ARBRES ET SITES PAYSAGERS DE LA COMMUNE**

**Délibération n° MA-DEL-2017-007**

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, accepte, à l'unanimité, de reconduire le marché de prestation d'élagage et d'entretien des sites paysagers de la commune et de le confier à l'entreprise DUREL pour un montant total TTC de 41 307.48 € :

n°	objet	Montant TTC
16336	cimetière	10 952.96 €
16337	Arbres communaux	11 760.00 €
16338	Site de Cindais	18 594.52 €

**COMPTEURS GAZPAR – PROPOSITION DE CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'EQUIPEMENT DE TELE-RELEVÉ**

L'objet de la demande de GRDF est de pouvoir bénéficier d'un point haut sur un bâtiment communal (l'église) pour installer l'équipement de télé-relève des données transmises par les compteurs communicants des particuliers et professionnels.

**Délibération n° MA-DEL-2017-008**

Votants : 23

Pour : 0

Contre : 20

Abstentions : 3

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, refuse à l'unanimité la proposition de convention d'occupation domaniale pour l'installation d'un équipement de télé-relève sur le clocher de l'église.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 04.*

Le Maire

Martine PIERSIELA